



Mairie de Cahus

Le Bourg

46130 CAHUS

05 65 33 88 28

mairie.cahus@wanadoo.fr



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 8 septembre 2021

*Étaient présents* : Catherine Albert, Anne Audibert, Kevin Gouvard, Jean-Claude Kelsch, Geoffroy Latapie, Claude Lavergne, Nicolas Papon, Aurore Perony, Alexis Poeydemenge.

*Étaient excusés* : Maryline Linard (pouvoir à JC Kelsch), Théo Cas (pouvoir à C. Albert).

Début de la séance : 19h00

*M. Latapie est désigné secrétaire de séance.*

### ◆ **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 juillet 2021 :**

Le compte-rendu n'a été pas envoyé aux élus. L'approbation est reportée au prochain Conseil Municipal.

### ◆ **Délibération concernant l'augmentation des prix de la cantine scolaire :**

Après examen de plusieurs propositions pour ce qui concerne le prix du repas à la cantine scolaire, Madame le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants à dater du premier octobre 2021 :

- ✓ Prix du repas enfant : 3,50 € (au lieu de 3,40 €)
- Pour : 10 voix (unanimité des présents ou représentés)
- ✓ Prix du repas adulte : 5,80 € (au lieu de 5,60 €)
- Pour : 10 voix (unanimité des présents ou représentés)

### ◆ **Délibération autorisant Madame le Maire à signer une convention :**

Il s'agit d'une convention concernant l'entretien des chemins de randonnées répertoriés. A Cahus seule une portion du chemin "La Boucle du Ségala" est actuellement concernée. La convention précise le rôle de chaque signataire. S'agissant de cette convention les différents intervenants sont :

- CAUVALDOR pour le suivi et la rénovation du balisage et de la signalétique ainsi que l'entretien des chemins ;
- Lot tourisme et le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Lot pour la promotion, le suivi des itinéraires et le relais de l'information auprès des partenaires ;
- Cahus pour inscrire les chemins concernés si cela n'a pas été fait au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Le Conseil Municipal délibère et vote :

Pour : 10 voix (unanimité des présents ou représentés)

### ◆ **Délibération concernant l'emprunt nécessaire à la réfection d'un appartement locatif :**

Après examen de plusieurs propositions pour ce qui concerne l'emprunt nécessaire au financement des travaux de rénovation complète de l'un des appartements locatifs communaux, Madame le Maire propose de choisir l'offre du Crédit Agricole, soit un prêt au taux de 0,77 % sur 15 ans. Pour la somme empruntée de 34 000 €, la Commune devra rembourser annuellement environ 2400 €uros.

Le Conseil Municipal délibère et vote :

Pour : 10 voix (unanimité des présents ou représentés)

◆ **Questions diverses et informations :**

- ✓ Cimetière : Il faut poursuivre l'aménagement du cimetière par la mise en place d'un espace cinéraire (Jardin du souvenir, cavurnes, colombarium). Une commission composée C. Albert, JC Kelsch, A. Pérony et A. Poeydemenge fera ses propositions au Conseil Municipal
- ✓ Plan Communal de Sauvegarde : Il est nécessaire de mettre à jour les documents du PCS. C. Albert, A. Pérony et A. Poeydemenge s'en chargeront.
- ✓ Réparation du camion : Les travaux seront effectués par le garage Larribe-Sasu à Saint-Laurent-les-Tours.
- ✓ Cloches : L'Angélus de sonne plus (7h et 19h). L'entreprise de maintenance sera appelée.
- ✓ Bornage Le Theil : Le bornage définitif du tour du réservoir, du local technique et du chemin d'accès doit avoir lieu le 20 septembre. Le schéma provisoire indique une largeur de 7 mètres pour le chemin d'accès. G. Latapie pense que lors du Conseil Municipal du 12 juillet, il avait été acté une largeur maximum de 5 mètres. Le bornage définitif sera effectué en fonction de ce qui a été décidé au Conseil Municipal.

Fin de la séance : 21h30.